

**2016:11:07  
(C.M. Art.  
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames     Ginette Côté, mairesse  
                  Aurore Gagné, conseillère  
                  Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.  
Messieurs     Jean-François Houde, conseiller  
                  Benoît Lavoie, conseiller  
                  Guy Houde, conseiller  
                  Jérôme Boudreault, conseiller

Absent :        Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

### **ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 séance ordinaire du 3 octobre 2016
4. Lecture et adoption des comptes d'octobre 2016
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1 Retraite de Gilles Mansour le 1er mai 2017
  - 5.2 Invitation activité bénéfique « Concert de Noël » Crèches de Rivière-Éternité (15 \$/billet)
  - 5.3 Demande de don La Maison Notre-Dame-du-Saguenay
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Prêt de 10 000 \$ au CDE
  - 6.2 Demande financement 2017, le Trait D'Union (2 800 \$)
  - 6.3 Mandat Saucier, Simard, avocats pour représentation Cour municipale
  - 6.4 Avis de motion budget 2017
  - 6.5 PG Solutions- Parc informatique budget 2017
  - 6.6 Table Jeunesse, demande appui financier 2017 (1 000 \$)
  - 6.7 Club de Motoneige du Fjord, demande de financement 2017 : 5 000 \$
  - 6.8 PG Solutions : Contrat d'entretien et de soutien des applications 2017 : 10 342 \$
  - 6.9 Transport adapté du Fjord, demande de participation financière 2017 : 13 390 \$
  - 6.10 Nomination conseiller Table de concertation Bas-Saguenay
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
  - 7.1 Demande d'aide financière pour formation pompier dans cadre du Programme d'aide financière pour la formation pompier au ministère de la Sécurité publique
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Acceptation soumission asphaltage
  - 8.2 Déneigement chemin Camil Lavoie
9. URBANISME
  - 9.1 CCU : recommande d'accepter le plan de subdivision de Chiasson, Thomas, arpenteurs pour une subdivision d'une partie du lot 48 rang 1 Ouest, propriété de Lyne Girard, créant le lot 48-1

- 9.2 CCU : recommande d'accepter le plan de subdivision de Chiasson, Thomas, arpenteurs pour une subdivision d'une partie du lot 52 du Rang 1 Est, créant le lot 52-1, propriété de Élisabeth Simard
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1 L'Équipe du Tournoi de volleyball : demande de commandite pour tournoi de novembre
- 10.2 Demande de subvention bibliothèque municipale achat de volumes (1 300 \$)
- 10.3 Les Perséides de la Vallée, demande de commandite
11. VARIA
- 11.1 Rapport du Maire
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:11:223 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:11:224 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:11:225 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **20 799.35 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé

par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

#### **4.1 DÉPÔT RAPPORT REVENUS ET DÉPENSES (C.M. Art. 176.4)**

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, dépose au conseil municipal le rapport semestriel des revenus et dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2016 selon l'article 176.4 du Code municipal.

### **5. CORRESPONDANCE**

#### **5.1 2016:11:226 RETRAITE DE M. GILLES MANSOUR LE 1<sup>er</sup> MAI 2017 (C.M. Art. 83)**

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 12 octobre 2016 M. Gilles Mansour, avise le conseil qu'il partira à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2017 à titre de journalier, mais restera disponible pour la garde de fin de semaine par la suite;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte le départ à la retraite comme journalier de M. Gilles Mansour à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**QUE** le conseil tient à souligner l'apport de M. Mansour à la municipalité de Petit-Saguenay au cours de ces dernières années.

#### **5.2 2016:11:227 ACHAT 4 BILLETS 60 \$ ACTIVITÉ OUVERTURE EXPOSITION DES CRÈCHES (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation des Crèches de Rivière-Éternité invite à la cérémonie d'ouverture de la 28<sup>e</sup> édition de l'exposition des crèches de Noël de Rivière-Éternité, le 10 décembre 2016 au coût de 15 \$ du billet;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire participer à cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
IL EST APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité achète 4 billets pour un total de 60 \$ (Ch. 4795) pour la cérémonie d'ouverture de l'exposition des crèches de Noël de Rivière-Éternité du 10 décembre prochain.

**5.3 2016:11:228 AIDE FINANCIÈRE MAISON NOTRE-DAME DU SAGUENAY 100 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la Maison Notre-Dame du Saguenay sollicite un appui financier pour continuer à donner à tous les malades la meilleure qualité de soins possibles et de les préparer à faire face à l'inévitable;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ (Ch. 4797) à la Maison Notre-Dame du Saguenay pour l'année 2016.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 2016:11:229 AVANCE DE 10 000 \$ AU CDE REMBOURSABLE (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le CDE de Petit-Saguenay aurait besoin d'une avance de fonds de 10 000 \$, en attendant le paiement de subventions, de sommes dues par les gouvernements pour des D.A.S. payés en trop et remboursement de taxes de vente à venir;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal octroie une avance de fonds de 10 000 \$ (Ch. 4761) au CDE de Petit-Saguenay, remboursable au 31 décembre 2016.

**6.2 2016:11:230 DEMANDE DE FINANCEMENT LE TRAIT D'UNION 2017 (C.M. Art. 8 par.2-83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le journal le Trait d'Union a transmis aux 4 municipalités du Bas-Saguenay une demande de financement pour l'année 2017, les montants demandés sont en partie à parts égales entre chaque municipalité et en partie au prorata de la population, à savoir:

Rivière-Éternité	: 2500 \$
<b>Petit-Saguenay</b>	<b>: 2800 \$</b>
Saint-Félix-d'Otis	: 3225 \$
L'Anse-Saint-Jean	: 3400 \$

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire continuer à encourager cette initiative locale;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accorde une subvention de 2800 \$ au journal le Trait d'Union.

**QUE** cette subvention sera versée au cours de l'année financière 2017 et conditionnelle à l'acceptation par les trois autres municipalités des montants respectifs demandés.

**6.3 2016:11:231 MANDATER AVOCATS POUR REPRÉSENTER LA  
MUNICIPALITÉ DEVANT LA COUR MUNICIPALE  
COMMUNE DE SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le 7 mars 2016, la municipalité de Petit-Saguenay a adopté le Règlement # 16-302 entérinant l'entente relative à la Cour municipale commune de Saguenay avec la municipalité de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que les articles 8.4.1 et 8.4.2 de ladite entente intitulés « Représentations devant la cour » mentionnaient expressément que:

« 8.4.1. **REPRÉSENTATIONS DEVANT LA COUR**

Les municipalités parties à l'entente sont représentées devant la cour municipale commune par les procureurs municipaux de Ville de Saguenay en ce qui concerne les constats d'infraction délivrés en vertu des règlements municipaux relatifs à la circulation et au stationnement ainsi que ceux émis en vertu du Code de sécurité routière.

8.4.2 Pour tous les autres dossiers y compris l'application de la Loi sur les véhicules hors route, les municipalités parties à l'entente ont la responsabilité de mandater un procureur et d'assumer les honoraires de ce dernier, en plus des frais reliés à l'utilisation de la salle d'audience, de l'agent de sécurité, des honoraires du juge municipal et à la taxation des témoins civils. »

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay désire mandater Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard pour la représenter devant la cour municipale de ville de Saguenay pour des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec dans le cadre de l'application des règlements autres que ceux sur le stationnement et le Code de la sécurité routière et ce, suivant les articles 8.4.1 et 8.4.2 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la ville de Petit-Saguenay veut autoriser Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard à obtenir copie de tout renseignement et document détenu par la Sûreté du Québec et nécessaires aux fins de constat d'infraction émis pour une infraction autre que celles en regard des règlements relatifs à la circulation et au stationnement ainsi qu' à ceux en regard du Code de la sécurité routière et/ou à un règlement municipal;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal mandate Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard pour représenter la municipalité de Petit-Saguenay devant la cour municipale de ville de Saguenay pour tout constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec dans le cadre de l'application des règlements autres que ceux relatifs à la circulation et au stationnement ainsi qu'à ceux émis en vertu du Code de la sécurité routière;

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay autorise Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard à obtenir tout document, rapport et renseignement nécessaires détenus par la Sûreté du Québec et nécessaires aux fins d'une poursuite devant la cour municipale de ville de Saguenay pour infraction aux règlements municipaux et lois autres que ceux relatifs à la circulation et aux stationnements ainsi qu'à ceux relatifs au Code de la sécurité routière.

**6.4 AVIS DE MOTION – BUDGET 2017 (C.M. Art. 445)**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Guy Houde, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet l'adoption du budget 2017 et l'imposition des taxes nécessaires à son équilibre et les modalités de paiement desdites taxes.

**6.5 2016:11:232 MODERNISATION DU PARC INFORMATIQUE 9162.36 \$  
BUDGET 2017 - EMPRUNT FONDS DE ROULEMENT (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de moderniser le parc informatique de la municipalité qui date de 2010;

**CONSIDÉRANT** que PG Solutions a soumis un prix pour le remplacement de trois (3) ordinateurs (1 serveur et 2 postes de travail), l'ajout d'un (1) poste de travail, la fourniture des systèmes d'exploitation et suites bureautiques, la préparation, configuration et installations sur place au coût total de 7969 \$ plus les taxes;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de PG Solutions pour la mise à jour du parc informatique pour un coût total de 9162.36 \$ incluant les taxes;

**QUE** cette dépense sera réalisée au cours de l'exercice financier 2017.

**QU'** un montant de 8765 \$ incluant la récupération des taxes sera emprunté au Fonds de roulement, sur une période de 5 ans, selon le tableau suivant :

2018	:	1753 \$
2019	:	1753 \$
2020	:	1753 \$
2021	:	1753 \$
2022	:	1753 \$

**6.6 2016:11:233 RENOUELEMENT SUBVENTION 2017 TABLE  
JEUNESSE DU BAS-SAGUENAY 1000 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que les représentants regroupés autour de la Table Jeunesse du Bas-Saguenay qui est à l'origine de la parution du journal Le Trait d'union et de plusieurs dossiers importants touchant à la concertation et au développement social de nos municipalités, sollicitent de nouveau une aide afin de poursuivre son mandat dans le secteur du Bas-Saguenay.

**CONSIDÉRANT** que l'appui financier demandé pour l'année 2017 est 1000 \$ par municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à verser en 2017 une subvention de 1000 \$ à la Table Jeunesse du Bas-Saguenay.

**6.7 2016:11:234 SUBVENTION CLUB DE MOTONEIGE 5000 \$  
SAISON 2016-2017 (BUDGET 2017) (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le Club de motoneige du Fjord a réitéré sa demande d'aide financière pour l'entretien des sentiers de la prochaine saison de motoneige;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire continuer à encourager cette activité récréotouristique;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte d'inscrire au budget 2017 une subvention de 5000 \$ au Club de motoneige du Fjord pour l'entretien des sentiers de la saison 2016-2017;

**6.8 2016:11:235 PG SOLUTIONS : CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN LOGICIEL 2017 : 10 342.02 \$ (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que PG Solutions ont transmis le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2017, au coût de 2 897.37 \$ incluant les taxes pour la gestion des permis, et 7 444.65 \$ incluant les taxes pour les logiciels de comptabilité municipale;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire continuer à utiliser les logiciels de PG Solutions;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte de renouveler les contrats d'entretien et soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2017, pour un coût total de 10 342.02 \$ incluant les taxes.

**QUE** ce montant sera versé en janvier 2017.

**6.9a 2016:11:236 APPROBATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET PARTICIPATION TRANSPORT ADAPTÉ 2017 9 390.00 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité et la M.R.C. de Charlevoix-Est ont accepté la proposition de Transport adapté du Fjord inc. pour l'opération et l'administration d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT** que les revenus pour les coûts d'opération et d'administration pour l'année 2017 seront répartis comme suit :

<b>Municipalité de Petit-Saguenay</b>	<b>:</b>	<b>9 390.00 \$</b>
Contribution des autres municipalités:	:	25 387.82
Contribution M.T.Q.	:	130 332.00
Revenus des passagers	:	18 000.00
Ristourne	:	300.00
Retour de taxe TPS	:	4 000.00
Produits transport-voyage	:	2 000.00
Location Transport Collectif	:	60 000.00
<b>Total</b>	<b>:</b>	<b>249 409.82 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay approuve les prévisions budgétaires 2017 présentées par Transport du Fjord inc. pour le service de transport adapté au Bas-Saguenay tel que présentées au montant de **249 409.82 \$**.

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay approuve la tarification exigée pour le transport adapté.
- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à inscrire à ses prévisions budgétaires 2017, le montant de la participation financière de la municipalité de **9 390.00 \$**.
- QUE** les municipalités participantes confirment qu'elles participeront pour 20 % du budget du Transport adapté pour l'année financière 2017;
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accepte de financer tout déficit d'opération du Transport adapté au même titre que toutes les autres municipalités participantes à l'entente;
- QUE** l'organisme mandataire qui agira comme porte-parole des municipalités participantes pour l'année 2017 sera la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

**6.9b 2016:11:237 PARTICIPATION 2017 TRANSPORT COLLECTIF DU BAS-SAGUENAY 4000 \$ (C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

---

- CONSIDÉRANT** que les quatre Municipalités du Bas-Saguenay ont participé à mettre sur pied en 2007 un projet de transport collectif visant à maximiser les transports déjà existants tels que le transport scolaire et le transport adapté en plus d'ajouter le service de covoiturage;
- CONSIDÉRANT** que cedit transport est un complément au Transport adapté du Fjord sans nuire à leur vocation;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité est intéressée à maintenir le projet de transport collectif en 2017;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accepte de poursuivre le projet « Transport collectif du Bas-Saguenay » et investit un montant de **4000.00 \$** pour les opérations en 2017, conditionnelles à la reconduction des mêmes engagements des autres municipalités concernées.
- QUE** le gestionnaire du projet soit Transport Adapté du Fjord inc. et que la centrale téléphonique soit située dans leurs locaux à L'Anse-Saint-Jean pour faire la répartition des appels, la promotion et la gestion du transport collectif.

**6.10 2016:11:238 NOMINATION D'UN CONSEILLER SUR LE COMITÉ DE CONCERTATION DU BAS-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

---

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un conseiller pour représenter la municipalité sur le Comité de concertation Bas-Saguenay;
- CONSIDÉRANT** que M. Guy Houde est intéressé à siéger sur ce comité;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal nomme le conseiller Guy Houde pour représenter la municipalité de Petit-Saguenay sur le Comité de concertation Bas-Saguenay.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE**

### **7.1 2016:11:239 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay prévoit la formation de 7 pompiers en Autosauvetage, 8 pompiers en Matières dangereuses Opération, 3 pompiers en Opérateur d'autopompe, 4 pompiers en Désincarcération, 1 pompier en Officier non urbain et 17 pompiers en Premiers soins, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**DE** présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 2016:11:240 ACCEPTATION SOUMISSION ASPHALTAGE PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (C.M. Art. 83-204-936)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu 2 promesses de subventions pour un total de 53 562 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal, qui dit qu'une municipalité peut adjuger un contrat par demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$:

**CONSIDÉRANT** que la contremaître, Mireille Lavoie, a procédé selon les règles prescrites de l'article 936 du Code municipal, en invitant les entrepreneurs locaux et a reçu les soumissions suivantes pour la réalisation de travaux d'asphaltage dans les rues du Quai, William-Houde, Dupré, de la Coopérative et du Collège :

Asphalte TDP	: 52 221.64 \$
Asphalte Potvin Simard	: 57 443.81
Compagnie Asphalte Ltée (CAL)	: 66 139.00

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay retient les services d'Asphalte TDP, au montant de 52 221.64 \$ incluant les taxes, pour des travaux d'asphaltage dans les rues du Quai, William-Houde, Dupré, de la Coopérative et du Collège.

**QUE** l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.

**QUE** la surveillance des travaux sera effectuée et supervisée par Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaître.

**QUE** cette dépense sera puisée à même la contribution financière du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017 (35 000 \$ du ministre des Transports et 18 562 \$ du budget discrétionnaire du député de Dubuc M. Serge Simard).

**8.2 2016:11:241 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN CAMIL-LAVOIE  
RÉJEAN TREMBLAY 75\$/H**

---

**CONSIDÉRANT** que la Pourvoirie Raoul Lavoie qui déneigeait le chemin Camil-Lavoie a mis fin à ses activités de déneigement;

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, a demandé des soumissions à des entrepreneurs et des particuliers pour donner à contrat le déneigement du chemin Camil-Lavoie pour la saison 2016-2017 et a reçu les offres suivantes :

M. Réjean Tremblay : 75 \$ / heure  
M. Laurier Lavoie : 4000 \$ / saison

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay retient les services de M. Réjean Tremblay pour le déneigement du chemin Camil-Lavoie pour la saison 2016-2017 au taux horaire de 75 \$ / heure.

**QUE** M. Tremblay sera payé mensuellement sur présentation de factures.

**QUE** que la municipalité peut mettre fin au contrat en tout temps si elle n'est pas satisfaite du travail effectué.

## **9. URBANISME**

**9.1 2016:11:242 SUBDIVISION LOT 48 RANG 1 OUEST PETIT-SAGUENAY  
(48-1) CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 48 rang 1 Ouest Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de madame Lyne Girard;

**CONSIDÉRANT** que le Comité Consultation d'Urbanisme s'est réuni le 26 octobre 2016 et résolu de recommander au conseil municipal d'approuver cette subdivision pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 48 rang 1 Ouest Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin **de créer le lot 48-1 rang 1 Ouest**

**Petit-Saguenay**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

**9.2 2016:11:243 SUBDIVISION LOT 52 RANG 1 EST PETIT-SAGUENAY  
(52-1) CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 52 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de madame Élisabeth Simard;

**CONSIDÉRANT** que le Comité Consultation d'Urbanisme s'est réuni le 26 octobre 2016 et résolu de recommander au conseil municipal d'approuver cette subdivision pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 52 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin de créer le lot **52-1 rang 1 Est Petit-Saguenay**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

**10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**10.1 2016:11:244 COMMANDITE TOURNOI VOLLEY-BALL ÉCOLE  
FRÉCHETTE 100 \$ (C.M. Art. 8. Par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que l'équipe organisatrice du tournoi de volley-ball de l'école Fréchette sollicite des commandites pour l'organisation du prochain tournoi qui se tiendra les 4, 5 et 6 novembre 2016, qui accueillera une vingtaine d'équipes du Saguenay et Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une commandite de 100 \$ (Ch. 4796) à l'école Fréchette pour l'organisation du tournoi de volley-ball des 4, 5 et 6 novembre 2016.

**10.2 2016:11:245 SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 1300 \$**  
**(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le comité de la bibliothèque municipale a fait sa demande de subvention annuelle afin de pouvoir offrir à leurs abonnées un bon choix de lecture, de pourvoir au bon fonctionnement de la bibliothèque et se perfectionner;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire continuer à encourager cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie**  
**APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal Petit-Saguenay accepte de verser une subvention de 1300 \$ (Ch. 4794) à la bibliothèque municipale de Petit-Saguenay.

**10.3 2016:11:246 COMMANDITE LES PERSÉIDES DE LA VALLÉE 200 \$**  
**(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le Club de patinage artistique Les Perséides de la Vallée de Petit-Saguenay, qui offrent des cours de patinage artistique depuis 9 ans avec des entraîneurs de niveau professionnel, sollicite des commandites enfin de pouvoir continuer leurs activités et pour l'organisation d'activités spéciales et des spectacles;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault**  
**APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une commandite de 200 \$ (Ch. 4798) au Club de patinage artistique Les Perséides de la Vallée de Petit-Saguenay, pour la saison 2016-2017.

**11. VARIA**

**11.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ (C.M. Art. 955)**

---

Madame Ginette Côté, mairesse, fait lecture de son rapport sur la situation financière tel que le prescrit l'article 955 du Code municipal du Québec.

**11.2 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)**

1. En date de septembre, groupe environnex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois octobre 2016.

2. En date du 19 octobre, Emploi Québec, Mireille Brassard, Agente Centre local d'emploi, transmettant une lettre d'admissibilité à la mesure subvention salariale pour Léa Tremblay.
3. En date du 17 octobre, gouvernement du Canada, transmettant le remboursement pour le programme emploi été canada 2016 de 1883.00 \$
4. En date du 20 octobre, Finances Québec, ministère des Transports, transmettant le remboursement pour la subvention entretien 2016-2017 de 11 597,00\$
5. En date du 22 septembre, Association Rivière Petit-Saguenay, Richard Bernier, Directeur général, transmettant une lettre de remerciement pour la commandite reçut pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Rivière Petit-Saguenay.
6. En date du septembre, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de juillet 2016, pour un montant de 267.18 \$.
7. En date du 4 octobre, Réseau Biblio, Danielle Bergeron, Chargée de projet, transmettant le bulletin de liaison Le Réseau culturel.
8. En date du 6 octobre, Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean, transmettant l'avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle 2015-2016
9. En date du 11 octobre, APSAM, Michèle Bérubé, Conseillère, transmettant une invitation à la rencontre du regroupement Saguenay Lac-Saint-Jean à Alma le 17 novembre.
10. En date du 13 octobre, organisme de Bassin versant du Saguenay, Rachel Dionne, Secrétaire de direction, transmettant l'information sur une consultation web sur la stratégie québécoise de l'eau potable.
11. En date du 14 octobre, Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-Boilleau, Éric Bouchard, Coordonnateur de la CMVFFB, transmettant le programme d'aménagement durable des forêts 2016-2017
12. En date du 17 octobre, Syndicat des producteurs de bois, Daniel Fillion, directeur général, transmettant l'avis de convocation aux réunions d'information automne 2016.
13. En date du 24 octobre, Réseau Biblio, Sophie Bolduc, Directrice générale, transmettant l'avis de dépôt de volumes et autres biens culturel à la bibliothèque de Petit-Saguenay.
14. En date du 26 octobre, SADC, Éric Simard, Président, transmettant une invitation à une rencontre afin de discuter des projets de la municipalité.
15. En date du 14 octobre, MRC du Fjord-Du-Saguenay, Annie Émond, Technicienne Service des terres publiques intra municipales, transmettant la révision du loyer / partie du lot 10 rang 1 est.
16. En date du 19 octobre, MRC du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, Directrice général, transmettant le règlement 16-357 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC.
17. En date du 24 octobre, MRC du Fjord du Saguenay, Bruno Lavoie, Avocat, transmettant l'entente et le décret pour la cour municipale commune de Ville de Saguenay.

18. En date du 27 septembre, Fédération québécoise des municipalités, Richard Lehoux, Président, transmettant le calendrier de la nouvelle programmation de formation et développement des compétences de la FQM
19. En date du 6 octobre, Municipalité Baie-Ste-Catherine, transmettant une invitation à participer à l'activité-bénéfice petit chemin Fleuve et Fjord.
20. En date du 17 octobre, ville de Saguenay, Annie Jean, greffière, transmettant l'information afin que la municipalité mandate un procureur pour le dossier Steeve Lefebvre dossier :16-02336-7.
21. En date du 23 septembre, ministère des Transports, Laurent Lessard, ministre, transmettant les montants accordés à la demande d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipale (Voir résolution 2016:11:240).
22. En date du 26 septembre, Député de Dubuc, Janick Gagné, Conseillère politique, transmettant l'accuser réception des documents du Fons conjoncturel de développement.
23. En date du 5 octobre, ministère des Affaires municipales, Daniel Tremblay, Directeur régional, transmettant l'information sur l'annonce faite par le M Martin Coiteux concernant un budget de 500 000\$ sur la mise en commun des services d'incendies.
24. En date du 17 octobre, gouvernement du Québec, François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, transmettant les mises en candidature pour la 20<sup>e</sup> édition des prix hommage bénévolat-Québec.
25. En date du 23 octobre, CSST, transmettant l'avis de recalcul du taux personnalisé.
26. En date du 23 octobre, CSST, transmettant taux de versement périodique 2016 suite au recalcul.
27. En date du 25 octobre, ministère des affaires municipales, Bernard Guay, directeur, transmettant proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2017.
28. En date du 30 octobre, MAPAQ, transmettant une invitation sur la journée d'information sur les services animaliers municipaux.
29. En date du 31 octobre, CSST, transmettant un état de compte suite à l'avis de cotisation 27 octobre 2017. Remboursement de 38.64\$
30. En date du 31 octobre, CSST, transmettant la classification 2017
31. En date du 31 octobre, ministère de la Culture et des Communications, Luc Fortin, ministre, transmettant l'information sur le nouveau règlement concernant l'affichage en français.
32. En date du 02 novembre, CSST, transmettant le remboursement suite au recalcul du taux personnalisé pour 2015 et 2016 38.64\$
33. En date du 7 septembre, S. Lavoie CPA, Serge Lavoie, CPA auditeur CGA, transmettant ses services pour effectuer les audits de la municipalité.
34. En date du 19 septembre, Fondation de l'hôpital de la Baie des Ha! Ha! Josée Coulombre, présidente de la fondation, transmettant une lettre de remerciement pour l'aide financière accordée lors du tournoi de golf annuel.
35. En date du 27 septembre, la maison ISA, Émilie Fortin, intervenante, transmettant une lettre de remerciement pour l'aide financière transmise.

36. En date d'octobre, Chambre de commerce et d'industrie Saguenay Lac-Saint-Jean transmettant formulaire d'adhésion et le programme d'adhésion.
37. En date du 3 octobre, CREDD, Tommy Tremblay, Directeur général, transmettant l'information sur le financement pour la création de 25 nouvelles aires de stationnement incitatif au covoiturage.
38. En date du 5 octobre, ARACSM02, Andréa Simard, Coordinatrice des comités, transmettant une demande d'accompagnement financier pour le problème de santé mentale reliée au travail.
39. En date du 8 octobre, Maison Le Chêne, André Tremblay, Président conseil d'administration, transmettant une invitation au lancement des travaux de construction de la maison Le Chêne du Saguenay.
40. En date du 13 octobre, Table d'action en entrepreneuriat, Carl Côté, Président, transmettant une invitation à la journée entrepreneuriale qui aura lieu le 25 octobre.
41. En date du 13 octobre, SARP, Dominique Poirat, architecte, transmettant une offre de services pour 2017-2018-2019
42. En date du 17 octobre, services aux entreprises, Sophie Leblanc, conseillère en formation, transmettant l'information sur la formation opérer un véhicule d'entretien hiver.
43. En date du 17 octobre, Carnet Moto 2017-2018, transmettant l'information sur le carnet moto 2017-2018.

## **OFFRES DE SERVICE**

## **REVUES ET PUBLICATIONS**

Construire – Informer affaires – Urba – Le Lingot – Infrastructure – Constas.

## **12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Aurore Gagné invite à la conférence sur le vin le 11 novembre aux loisirs au coût de 25 \$ du billet.
- Guy Houde invite au tournoi de hockey des 25 et 26 novembre à l'aréna
- Jérôme Boudreault informe que la glace est prête et que toutes activités de patinage sont débutées.
- Ginette Côté donne information sur :
  - Le nouveau comité des Familles qui s'est formé.
  - Il y a eu une conférence de presse le 27 octobre pour annoncer la création de la régie intermunicipale en incendie du Bas-Saguenay.
  - Le comité de concertation du Bas-Saguenay continue leur travail.
  - Le succès des activités du Queen Mary II qui ont été organisées avec une subvention de Promotion Saguenay.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)**

À 20 h 20, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)**

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:11:225 – 2016:11:226 – 2016:11:227 – 2016:11:228 – 2016:11:229 – 2016:11:230 – 2016:11:231 – 2016:10:232 – 2016:11:233 – 2016:11:234 – 2016:10:235 – 2016:11:236 – 2016:11:237 – 2016:11:240 – 2016:11:241 - 2016:11:244 – 2016:11:245 – 2016:11:246.

\_\_\_\_\_  
**GINETTE CÔTÉ,**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**MARINA GAGNÉ**  
Secrétaire -trésorière et Directrice générale